



REGLEMENT PARTICULIER DES COURSES DE COTE KARTING 2019 TYPE COURSE CLUBS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'ASKBTP... Nice (07/69)..... organise le **DIMANCHE 7 JUILLET 2019** une épreuve intitulée : ...**7^{ème} COURSE DE CÔTE DE BELVEDERE**.....

Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting le..... et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° en date du

Cette épreuve sera organisée sur : ½ journée
 1 journée

ARTICLE 2 - PROGRAMME DE L'EPREUVE

2.1 Horaires :

Clôture des engagements le (jour et date) à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

2.1.1 Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu à . **Au Départ**

Le 7 JUILLET 2019.....

Administratif **de ...7h00.....à...8h30.....**

Enregistrement Matériel **de ...7h00.....à...8h30.....**

2.2 Essais

Nombre ; il est prévu ..**2**.....montées d'essai le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire (1^{ère} montée non chronométrée)

Les essais auront lieu de **9h00 à 9h30, de 10h00 à 10h30, et de 11h00 à 11h30 le Dimanche 7 Juillet 2019**

2.3. Course

La compétition commencera à partir **de 13h30....., le...7 JUILLET 2019**

Elle s'effectuera en 2 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex aequo - voir article 10).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir **de 13h15 le Dimanche 7 JUILLET 2019** sous peine de se voir refuser le départ.

Réunion des officiels de l'épreuve sur la ligne de départ le dimanche **7 JUILLET 2019**

ARTICLE 3 – PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence **internationale** délivrée par une ASN étrangère.

Le droit d'engagement est fixé à**90**..... € à régler auprès de l'organisateur**ASKBTP**.....

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADMISSION DES KARTS

Epreuve interdite aux moins de 15 ans.

Le nombre de karts admis est fixé à ...**80**.

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes :

K22, ROTAX MAX, Séniors, Master, Open, TTI (autres à préciser) interdit aux (à préciser)

Pneumatiques : **homologués CIK-FIA – Prime ou Option**

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la (situation de la route) sur la commune de . **BELVEDERE**. Départ **PR 7.200**
arrivée **PR 5.300**

L'ordre des départs se fera dans l'ordre décroissant des numéros par catégories

ARTICLE 6 - MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Le parcours sera conforme aux dispositions prévues par les RTS Montée et Course de Côte.

ARTICLE 7 – OFFICIELS

Directeur de Course	Evelyne COMOGLIO	Licence n°... 161804
Commissaire Sportif	Luc DENIZOT	Licence n°... 218676
Commissaire Technique	René NENCIONI	Licence n°... 96555
Médecin	Dr Gilbert BODINO	Licence n°.....

Article 8 – Contrôle Antidopage

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la F.F.S.A.

Date et Visa ASK,

Date et Visa CRK,

Date et Visa CRSA,

Date et Visa FFSA